

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, à M. Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 25910

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Délégation des pouvoirs, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

Tous documents relatifs à la réception ou l'admission des mandats publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tous les documents relatifs à l'entretien, sous la tutelle FINOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 20 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tous les ordres de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Documents relatifs et déposés tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Admission de travaux fait, autorisation de bonne exécution des prestations (qualification de respect, réalisation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Etat respectueux des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actes relatifs à l'exécution des mandats de la Direction de l'aménagement durable du territoire et relatifs aux engagements supplémentaires notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou autre spécial.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

M. Clément LAMY
Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25910.pdf
(.pdf, 157,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER

